RESSOURCES HUMAINES

DSN Link

Yourcegid
Solutions de gestion
RESSOURCES HUMAINES

Cegid
Cloud Services & Software

DSN : AUTOMATISER, DÉMATÉRIALISER, SIMPLIFIER

CHANTIER MAJEUR DU PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI, LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE A POUR OBJECTIF DE SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DES ENTREPRISES EN SE SUBSTITUANT À L'ENSEMBLE DE LEURS DÉCLARATIONS SOCIALES.

Initiée en 2012 par la loi Warsmann, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) est une mesure réglementaire qui vise à **réformer en profondeur les processus de déclarations sociales** des entreprises françaises.

Déclaration unique, mensuelle et dématérialisée, elle est destinée à se substituer à **la plupart des déclarations sociales** adressées par les employeurs aux Organismes de Protection Sociale (OPS). Mise en place progressivement, la loi prévoit sa généralisation au **1er janvier 2016**.

A terme, c'est l'ensemble des **entreprises employant des salariés du secteur privé** qui est concerné par ce nouveau dispositif.

ADOPTER UNE NOUVELLE LOGIQUE DÉCLARATIVE

La DSN marque le passage d'une logique déclarative ponctuelle à une **logique déclarative « au fil de l'eau »**. Les informations sont transmises dans un envoi unique, selon deux types de flux : la **transmission mensuelle** des données du mois (contrats, éléments de rémunérations...) et le **signalement des événements** (arrêt de travail, fin de contrat...).

Adressées dans un fichier dématérialisé vers **un seul point de dépôt**, les données sont ensuite automatiquement distribuées aux organismes concernés.

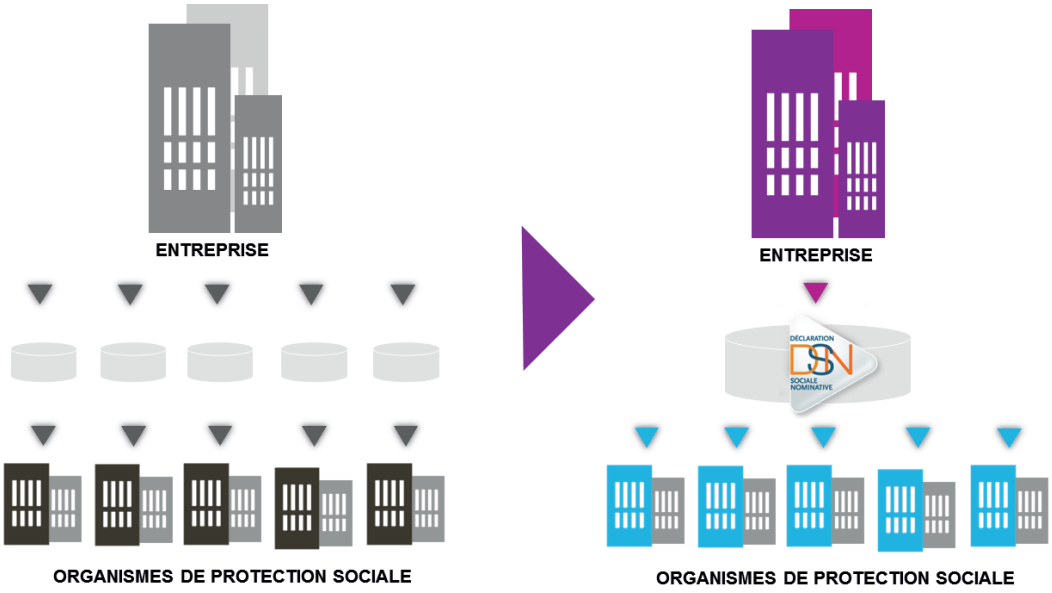

UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

La mise en place de la DSN est échelonnée en **trois phases successives**, réparties sur trois ans. Les déclaratifs intègrent progressivement la nouvelle déclaration, pour une montée en charge graduée. D'abord sur la base du volontariat, l'entrée dans le dispositif devient obligatoire pour tous au **1er janvier 2016**.

Cette approche en plusieurs phases a pour objectif de permettre aux entreprises de **déployer pas à pas la DSN** et de bénéficier d'une période d'adaptation au nouveau système avant sa généralisation.

OBLIGATION INTERMÉDIAIRE

Les employeurs ayant versé en 2013 plus de deux millions d'euros de cotisations et contributions sociales auprès de l'URSSAF/CGSS ou de la caisse MSA sont concernés par l'obligation intermédiaire de prise en compte de la DSN.

Le décret (n°2014-1082 du 24 septembre 2014) fixe l'obligation anticipée d'effectuer la DSN à partir des paies du mois d'avril 2015, soit pour produire la DSN du 5 ou 15 **mai 2015**.

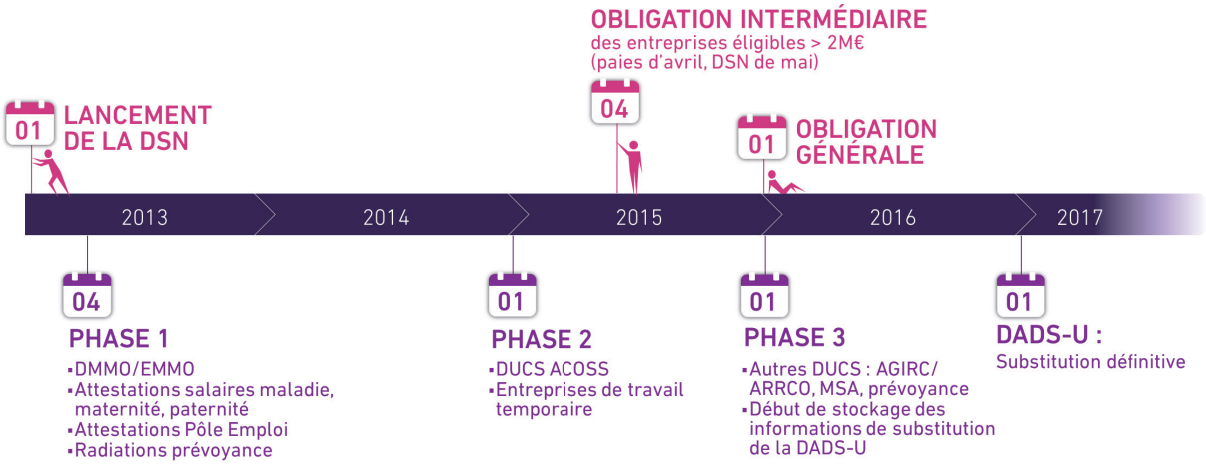

DES GAINS DE TEMPS ET DE PRODUCTIVITÉ

En se substituant aux nombreuses déclarations à transmettre à des organismes distincts et à des périodicités différentes, la Déclaration Sociale Nominative vise à **simplifier la complexité administrative** à laquelle font face les entreprises françaises.

Un seul et même acte est à l'origine de la déclaration, directement alimentée par les éléments issues de la paie des collaborateurs. Son objectif est de **réduire le volume des données** transmises, de limiter la saisie par les équipes impliquées, et de **lisser la charge déclarative** sur l'année.

Dès lors, le temps dédié à la gestion des déclaratifs diminuera sensiblement. Les services RH gagneront en productivité et pourront se consacrer à des **tâches à plus forte valeur ajoutée**.

DES OBLIGATIONS SOCIALES SÉCURISÉES & FIABILISÉES

La Déclaration Sociale Nominative **sécurise les processus déclaratifs** des entreprises.

Les mêmes données sont adressées en un seul flux à l'ensemble des Organismes de Protection Sociale, garantissant l'**homogénéité de l'information** transmise.

Parce qu'aucune ressaisie n'est nécessaire, à la production de la déclaration, les risques d'erreurs sont réduits, maximisant la **justesse des données envoyées**. En complément, des contrôles automatisés assurent le dépôt d'un **déclaratif complet et cohérent**, conforme à la norme.

Plus d'informations sur la DSN ?
Rendez-vous sur www.cegid.fr/rh/DSN

SIMPLIFIEZ VOS PROCESSUS AVEC DSN LINK

PRODUISEZ, ENVOYEZ ET SUIVEZ VOS DONNÉES SOCIALES EN TOUTE SIMPLICITÉ DEPUIS VOTRE SOLUTION YOURCEGID RESSOURCES HUMAINES AVEC LE SERVICE DSN LINK.

L'ASSURANCE D'ÊTRE DSN COMPATIBLE

Depuis la collecte des données jusqu'au dépôt de vos Déclarations Sociales Nominatives sur la plateforme Net-Entreprises, le service en ligne DSN Link vous permet de **gérer votre processus déclaratif dans son intégralité**.

Vous êtes ainsi équipé pour :

- **produire vos DSN mensuelles et vos signalements d'événements** depuis les données de Paie issues de votre solution Yourcegid Ressources Humaines,
- **envoyer automatiquement vos déclarations** vers le point de dépôt unique en charge de la transmission aux organismes concernés,
- **gérer et suivre les retours** adressés par Net-Entreprises (certificat de conformité, bilan d'anomalies...).

CEGID, ENGAGÉ DANS LA MISE EN PLACE DE LA DSN

Avec les premiers dépôts de DSN en juin 2013, Cegid est le **premier éditeur à avoir déposé une DSN** en réel. Également **signataire de la charte DSN des éditeurs** de logiciels de paie et RH du GIP-MDS, Cegid se positionne comme un **acteur engagé dans la mise en place du dispositif**.

Au coeur des échanges relatifs au dispositif et à ses évolutions, Cegid travaille en étroite collaboration avec les instances en charge de la DSN pour vous accompagner dans son démarrage et vous proposer un **service en ligne** conforme aux exigences de la norme.

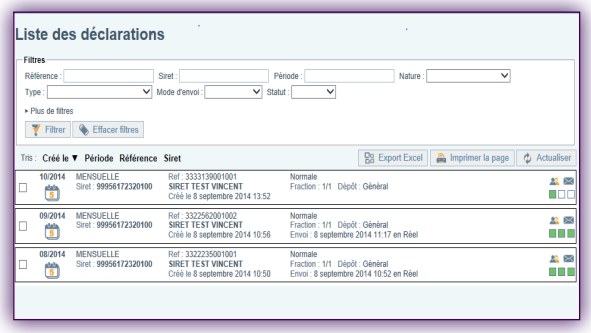

SÉCURITÉ ET PRODUCTIVITÉ : AU-DELÀ DE LA PRODUCTION DU DÉCLARATIF

DSN Link vous offre un **niveau élevé d'automatisation et de contrôle,** au-delà des exigences inhérentes à la norme.

Lorsque des modifications de données issues de la paie sont identifiées, DSN Link déclenche la rectification des déclarations déjà émises et l'envoi du correctif en automatique. Vous simplifiez ainsi vos traitements et êtes certains de **transmettre des données justes et à jour** aux organismes de protection sociale.

Afin de **faciliter le pilotage de vos déclarations**, l'ensemble de vos DSN, mensuelles et signalements d'événements, est historisé.
Pour chaque élément, vous disposez :

- d'une **synthèse détaillée**, qui reprend l'intégralité des données sociales envoyées (données individuelles, contrats, etc.),
- d'**indicateurs de pilotage**, qui vous permettent de visualiser l'avancement de vos dépôts (créée, envoyée, contrôlée, etc.),
- d'un **compte-rendu précis en cas d'anomalie**, décrivant les irrégularités rencontrées.

Des **alertes paramétrables** vous informent également de vos différentes échéances déclaratives (dépôts, rectificatifs, etc.). Vous êtes ainsi assurés de transmettre des DSN complètes en **respectant les délais légaux**.

En complément, des tableaux de bord* vous présentent des **indicateurs quantitatifs** relatifs à votre activité déclarative : ratios de déclarations acceptées, quantité de déclarations produites sur le mois, etc.

Vous gagnez ainsi en visibilité et **maîtrisez l'ensemble de votre processus** déclaratif.

*dès 2016

UN SERVICE INTÉGRÉ À VOTRE SOLUTION DE PAIE

Vous accédez au service DSN Link pour la production et le dépôt de vos déclarations **directement depuis votre solution Yourcegid Ressources Humaines**. Les données individuelles et nominatives propres à chacun de vos collaborateurs et issues de la paie sont transmises à DSN Link qui les assemble et produit votre Déclaration Sociale Nominative.

Le processus est **transparent** et parfaitement intégré à votre solution de Paie.

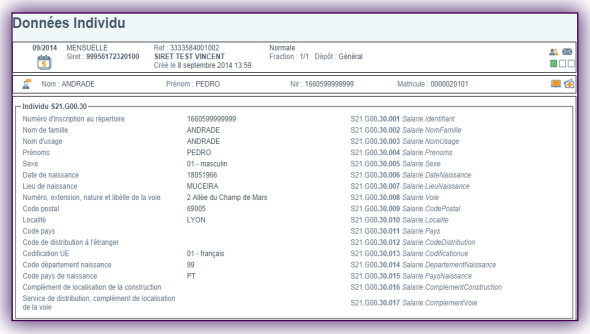

TOUTE LA PUISSANCE DU CLOUD CEGID

Avec le service en ligne DSN Link, vous bénéficiez de tous les **avantages du Cloud Cegid**.

- Vos données sont hébergées en France, dans des datacenters hautement sécurisés. Vous profitez de **sauvegardes régulières et redondantes**, éliminant tout risque de perte et assurant la sécurité et la confidentialité de vos informations.
- Le déploiement est immédiat, **sans aucune installation**. L'accès au service se fait simplement, depuis votre solution de Paie, pour une **prise en main très rapide**.
- Les évolutions relatives au dispositif sont transparentes pour vos utilisateurs. Les **modifications du cahier technique** sont automatiquement implémentées. Vous gagnez en réactivité et avez la garantie de disposer des dernières mises à jour légales.
- L'exploitation du service, la maintenance, l'assistance, les montées de version... tout est compris dans votre abonnement mensuel. Vos coûts sont **maîtrisés, linaires et prévisibles,** quel que soit votre volume de déclarations.

COMMENT SE PRÉPARER ?

LA DSN VA IMPACTER EN PROFONDEUR L'ORGANISATION DES SERVICES RH ET DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS. ELLE DOIT DONC ÊTRE PLANIFIÉE ET ANTICIPÉE SUFFISAMMENT TÔT POUR QU'À TERME LES PROMESSES DE SIMPLIFICATIONS SOIENT AU RENDEZ-VOUS.

SOYEZ DSN COMPATIBLE, UN PROGRAMME À LA CARTE :

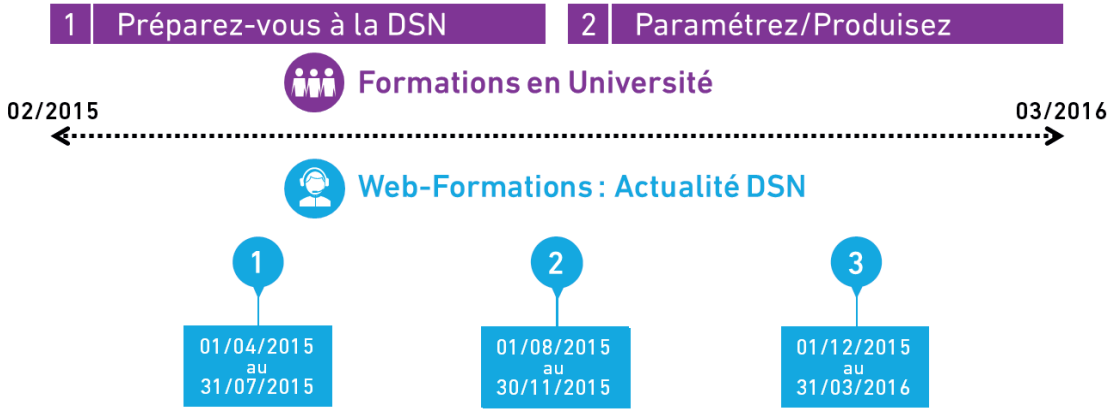

DES FORMATIONS EN UNIVERSITÉ OU À DISTANCE, EN MODE WEB

Indispensable pour vous accompagner dans ce projet. Elles vous permettront de mesurer les impacts de la DSN sur votre organisation, de planifier la charge de travail et de vous former aux outils et services DSN.

- En université : Pratiquez, en groupe restreint sur nos sites de Lyon et de Paris.
- En Web : Connectez-vous depuis votre ordinateur et découvrez l'essentiel du sujet sans avoir à vous déplacer.

La norme évoluant régulièrement, les formations feront l'objet de mises à jour régulières au fur et à mesure de la publication des cahiers techniques et de l'évolution de votre logiciel de paie. Les formations initiales seront donc complétées de sessions-web « Actualités DSN » inclues dans le coût du dispositif initial.

Un dispositif en deux étapes pour appréhender la DSN dans sa globalité.

1ère étape - Comprendre les mécanismes et mesurer les impacts sur l'organisation

2ème étape - Mettre en place les paramétrages, produire une DSN mensuelle et événementielle et utiliser le service en ligne DSN Link* pour une transmission 100% dématérialisée

**l'étape 2 nécessite d'être abonné au service DSN Link*

DES PRESTATIONS DE CONSULTING

A chaque étape et pour un accompagnement renforcé, Cegid vous propose si vous le souhaitez des prestations complémentaires de type « Diagnostic & Recommandations » ou d'intervention sur le paramétrage permettant d'analyser l'écart entre la capacité du SIRH dans son paramétrage actuel et son périmètre cible DSN et de les adapter aux exigences de la norme.

Pour en savoir plus, contactez-nous au 0 811 884 888, ou rendez-vous sur notre site web www.cegid.fr. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

www.cegid.fr

Cegid éditeur de solutions de gestion pour les entreprises, les entrepreneurs et le secteur public.

Cegid
Cloud Services & Software

52 QUAI PAUL SÉDALLIAN - 69279 LYON CEDEX 09 - FRANCE
TÉL : 0 811 884 888 (COÛT D'UN APPEL LOCAL) - FAX : 04 26 29 50 50